

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 JANVIER 2020  
N° 01/2020**

**L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JANVIER**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS** : F. DIETRICH, E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

**PROCURATIONS** : S. KOENIG à S. CHABANY, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, B. PERRIER à M. RIOU, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FONCIER – ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEUDIT « LE PAVILLON » (EMPLACEMENT RESERVE N°8)**

Monsieur Francis DIETRICH, le Maire, fait part au Conseil de l'intérêt pour la Commune d'acquérir l'emplacement réservé 8 situé dans les lotissements « Les domaine des Grands Chênes » et « Le Pré d'Hélène » au lieu-dit Le Pavillon.

L'emplacement réservé n°8 a été inscrit dans le cadre du PLUi et dans la continuité il a été proposé aux propriétaires de racheter cette parcelle pour la création d'un cheminement piéton qui assurera la jonction entre l'avenue du Pavillon et les Condamines.

Les parcelles concernées sont :

- les parcelles AE 438 et AE 441 appartenant à la SCCV LE DOMAINE DES GRANDS CHENES pour une surface totale de 177 m<sup>2</sup>, au prix de 10 euros/m<sup>2</sup>, soit la somme de 1 770 euros.
- La parcelle AE 460 appartenant à SJO CONSEIL d'une surface de 160 m<sup>2</sup> située au lotissement « Le Pré d'Hélène », au prix de 10 euros/m<sup>2</sup>, soit un total de 1 660 euros.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que la Commune se porte acquéreur des parcelles précitées, appartenant actuellement aux sociétés SCCV LE DOMAINE DES GRANDS CHENES et SJO CONSEIL,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et notamment l'acte de vente correspondant.

Envoyé en préfecture le 13/01/2020

Reçu en préfecture le 13/01/2020

Affiché le 13/01/20 SLOW

ID : 038-213800717-20200107-D200106\_1-DE

DIT que les frais notariés seront supportés par la Commune

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

**CHAMP sur DRAC le 7 janvier 2020**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification.

Le Maire,  
Francis DIETRICH

